

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST MALO - 3502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/11/2025 - 8334 - 2023 B 01212 - 982 709 461 - "SAS Coopérative Maritime Propulsion"

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>22 QUAI DE TRICHET 35400 SAINT-MALO</u>		Durée de l'exercice précédent* _____	
Numéro SIRET* <u>9 8 2 7 0 9 4 6 1 0 0 0 1 5</u>		Néant <input type="checkbox"/> * Exercice N clos le: <u>30/11/2024</u>	
		Brut <u>1</u>	Amortissements, provisions <u>2</u>
			Net <u>3</u>
Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AA	
	Frais de développement *	AB	AC
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	CQ
	Fonds commercial (I)	AF	AG
	Autres immobilisations incorporelles	AH	350 000
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ	AI
	Terrains	AL	AK
	Constructions	AN	AM
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP	AQ
	Autres immobilisations corporelles	AR	AS
Immobilisations en cours		38 900	4 759
Avances et acomptes		AT	34 140
IMMobilisATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AV	AU
	Autres participations	AX	AY
	Crédances rattachées à des participations	CS	CT
	Autres titres immobilisés	CU	CV
	Prêts	BB	BC
	Autres immobilisations financières*	BD	BE
		BF	BG
		BH	BI
		4 256	4 256
		BJ	BK
TOTAL (II)		425 279	10 208
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
		649	649
		CJ	CK
		328 988	328 988
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
		CO	IA
		754 268	10 208
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			744 059
Renvois : (I) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP
Clause de réserve de propriétés :* Immobilisations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Certifié conforme à l'original

2051 - Bilan Passif avant répartition

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION		Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)		DA	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK))	DC	
Réserve légale (3)		DD	
Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI))	DF	
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ))	DG	
Report à nouveau		DH	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(41 860)
Subventions d'investissement		DJ	
Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)	DL	(31 860)
Autres fonds propres		DM	
Produit des émissions de titres participatifs		DN	
Avances conditionnées		DO	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques		DP	
Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTE (4)		DS	
Emprunts obligataires convertibles		DT	
Autres emprunts obligataires		DU	493 571
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DV	213 768
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI))	DW	434
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DX	53 357
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DY	14 787
Dettes fiscales et sociales		DZ	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		EA	
Autres dettes		EB	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC	775 920
		ED	
	Ecart de conversion passif*	ED	
		EE	744 059
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
(2) Dont	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	IC	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF	
		EG	360 028
		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION</u>			Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N
	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000....)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
CAPITAUX PROPRES	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(41 860)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(31 860)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	493 571
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	213 768
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	434
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	53 357
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 787
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	775 920
	Ecart de conversion passif*	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	744 059
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
(2) Dont	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	IC ID IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	360 028
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2024

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Néant <input type="checkbox"/>
INcorp.	CORPORELLES				Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	350 000
Terrains		KG		KH		KI	
Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KL	
	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions*	Dont Composants	M2	KP		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS		KU	38 900
	Installations générales, agencements, aménagements divers*			KV		KX	
	Matériel de transport*			KY		LA	13 236
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LD	18 887
	Emballages récupérables et divers*			LE		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LM	
	TOTAL III	LN		LO		LP	71 023
Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
Autres participations		8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV	4 256
TOTAL IV		LQ		LR		LS	4 256
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG		OH		OJ	425 279
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
INcorp.	CORPORELLES			par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3	4
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO			D0	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV			LW	350 000
Terrains		IP	LX			LY	
Constructions	Sur sol propre	IQ	MA			MB	
	Sur sol d'autrui	IR	MD			ME	
	Inst. gales, agencements et aménagements des constructions	IS	MG			MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ			MK	38 900
	Autres immobilisations corporelles	IU	MM			MN	
	Matériel de transport	IV	MP			MQ	13 236
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS			MT	18 887
	Emballages récupérables et divers*	IX	MV			MW	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ			NA	
	Avances et acomptes	NC	ND			NE	
	TOTAL III	IY	NG			NH	71 023
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU			M7	
Autres participations		IO	OX			OV	
Autres titres immobilisés		II	ZB			ZC	
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E			2F	4 256
TOTAL IV		I3	NJ			NK	4 256
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	OK			OL	425 279
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Cegid Group

2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables

(5 bis)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2024
DGFIP N° 2054 bisFormulaire obligatoire (article 52 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/11/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<input type="text"/>
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	<input type="text"/>
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	<input type="text"/>

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintègrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*						
IMMobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice					
			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises					
			Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY	EL					
Fonds commercial		RE	RF					
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF					
TOTAL I		RK	RM					
Terrains		PI	PJ					
Constructions		PM	PN					
Sur sol propre		PR	PS					
Sur sol d'autrui		PV	PW					
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PZ	QA	4 759				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD	QE					
Autres immobilisations corporelles		QH	QI	2 134				
Inst. générales., agencements, aménagements divers		QL	QM	3 314				
Matériel de transport		QP	QR					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QU	QV	10 208				
Emballages récupérables et divers		QN	QQ					
TOTAL II				10 208				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				10 208				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS		REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial		RF	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Ins. gales, agenc. et am. des const.		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Inst. techniques mat. et outillage		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Inst. gales, agenc. am. divers		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Mat. de transport		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Mat. bureau et inform. mobilier		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
Emballages récup. et divers		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
TOTAL II								
Frais d'acquisition de titres de participation		NL		NM				NO
TOTAL III								
Total général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP-NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étailler				Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations				SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	JT	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	JU	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	JV	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	JX	TN	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	DJ	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
Provisions pour risques et charges	Autres provisions réglementées (1)	JY	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	JZ	TS	TT	TU	
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
	sur immobilisations	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9C	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TV	TZ	UA	
Dont dotations et reprises	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
	- financières					
	- exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10
(1) à détailler sur feuillets séparés selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION				Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Crédances rattachées à des participations		UL	UM	UN	US	
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	4 256	
	Clients doutex ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	17 928	17 928		
	Crédence représentative de titres (Provision pour dépréciation prévues ou remis en garantie * (éventuellement constatée))		UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VMI			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 721	3 721	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
Groupe et associés (2)		VC					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR					
Charges constatées d'avance		VS	649	649			
TOTALS		VT	26 555	VU	22 299	VV 4 256	
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	(2)		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
Montant des (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	493 571	78 113	326 118	89 339
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	53 357	53 357			
Personnel et comptes rattachés		8C	9 031	9 031			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 050	4 050			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 591	1 591		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	113	113		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	213 768	213 768			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTALS		YY	775 486	VZ	360 028	326 118	89 339
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	550 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	56 583	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION</u>			Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombrc d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne X0)		YJ	41 861
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	41 861
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT 6 812
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	▼ ligne WI		▼ ligne WC

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

SAS COOPERATIVE MARITIME PROPULSION
SASU au capital de 10 000 Euros
22 quai de Trichet
35400 SAINT-MALO
RCS SAINT-MALO 982 709 461

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 MAI 2025

*L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-huit mai,
A quatorze heures trente minutes,*

La Société COOPERATIVE MARITIME DE ST MALO – ST QUAY,
Société Coopérative Maritime à forme anonyme et capital variable, dont le siège social est situé
22, quai Trichet à Saint-Malo,
Et immatriculée au RCS de Saint-Malo sous le numéro 334 784 2358,

Représentée par Monsieur Richard BEAULIEU, en sa qualité de Président du Conseil
d'Administration de la société COOPERATIVE MARITIME DE ST-MALO-ST-QUAY,

Propriétaire de la totalité des 1000 actions de 10 euros chacune, composant le capital social de
la société COOPERATIVE MARITIME PROPULSION,
Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Gérant non associé,

A pris les décisions suivantes :

- Prise d'acte de l'approbation du rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos au 30 novembre 2024,
- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2024,
- Quitus à la Gérance
- Affectation des résultats
-
- Pouvoirs pour formalités,

Il est établi une feuille de présence signée par l'Associée Unique présent en entrant en séance.

PREMIERE DECISION - Approbation des comptes et quitus à la gérance

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 novembre 2024 et examiné les comptes dudit exercice, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les opérations résumées dans ce rapport et les comptes de cet exercice faisant apparaître une perte de (41 860,90) €.

L'Associée Unique donne à la gérance, quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION - Affectation des résultats

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice, soit (41 860,90) €, au débit du compte report à nouveau.

QUATRIEME DECISION

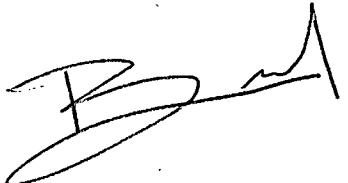
L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*** *** ***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et l'Associée Unique.

Monsieur Richard BEAULIEU



**COOPERATIVE MARITIME DE
ST-MALO-ST-QUAY**
Monsieur Richard BEAULIEU

